

Annexe C : Procédures d'hygiène des mains

Hygiène des mains

L'hygiène des mains est la mesure la plus importante pour prévenir la propagation des microbes dans les établissements de garde d'enfants et les écoles. En matière d'hygiène des mains, la sensibilisation, l'incitation et la supervision continues sont importantes pour arrêter la propagation des microbes. Les membres du personnel, les enfants et les élèves doivent se laver les mains aussi souvent que nécessaire pour qu'elles restent propres.

Il existe deux méthodes pour pratiquer l'hygiène des mains :

- le lavage des mains au savon et à l'eau chaude;
- l'utilisation d'un désinfectant pour les mains à base d'alcool.

Le lavage des mains à l'eau savonneuse est la méthode privilégiée pour l'hygiène des mains. En l'absence d'eau et de savon, ou si on manque de temps pour se laver les mains à l'école, il est possible d'utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool dans les conditions suivantes :

- les jeunes enfants doivent être surveillés lorsqu'ils utilisent des désinfectants à base d'alcool;
- les désinfectants à base d'alcool doivent être conservés hors de portée des jeunes enfants;
- la teneur en alcool du désinfectant doit atteindre au moins 60 %;
- il faut toujours utiliser les désinfectants à base d'alcool conformément aux instructions du fabricant;
- il faut se frotter les mains l'une contre l'autre jusqu'à ce qu'elles soient complètement sèches si utilisé;
- il ne faut jamais se mettre de désinfectant pour les mains dans la bouche, quelle qu'en soit la quantité;
- il ne faut jamais se frotter les yeux lorsque ses mains sont encore humides après l'utilisation d'un désinfectant pour les mains;
- il ne faut pas utiliser de désinfectant pour les mains après avoir effectué un changement de couche, une toilette ou pendant la préparation, la manipulation et le service d'aliments.

Toute ingestion de désinfectant pour les mains peut s'avérer dangereuse. L'ingestion de désinfectant pour les mains, même en petite quantité, peut provoquer une intoxication alcoolique. Si vous pensez qu'un enfant a ingéré du désinfectant pour les mains, appelez immédiatement le Centre antipoison du Manitoba en composant le numéro sans frais 1-855-7POISON (776-4766). N'attendez pas l'apparition de symptômes.

Les fournitures liées à l'hygiène des mains

- Il faut contrôler toutes les fournitures liées à l'hygiène des mains (p. ex. savon, serviettes à usage unique, serviettes en papier, désinfectant à base d'alcool) et les zones connexes (p. ex. éviers pour le lavage des mains) afin de s'assurer qu'elles sont toujours bien approvisionnées.
- Il est préférable d'utiliser des serviettes en papier pour se sécher les mains; toutefois, des serviettes en tissu à usage unique peuvent servir dans une structure d'accueil, mais elles doivent être lavées après chaque utilisation.
- Les sèche-mains à air chaud ne sont pas recommandés. En effet, les sèche-mains peuvent libérer dans l'air les microbes restant sur les mains.
- Les distributeurs de produits d'hygiène des mains peuvent être contaminés par des microbes s'ils sont réutilisés en l'absence de procédures de nettoyage adéquates. Les pratiques suivantes contribueront à prévenir toute contamination :
 - Il est préférable de distribuer le savon liquide pour les mains et les désinfectants à base d'alcool à l'aide d'un contenant à pompe jetable plutôt qu'à partir d'un distributeur réutilisable.
 - En cas d'utilisation de distributeurs/contenants réutilisables, il ne faut pas ajouter de produit lorsque le distributeur est partiellement vide (faire l'appoint), car ils peuvent être contaminés.
 - Si l'on décide de les réutiliser, il faut vider, laver et parfaitement laisser sécher à l'air libre les distributeurs/contenants avant de les remplir à nouveau.

Quand pratiquer l'hygiène des mains

Les enfants/élèves doivent pratiquer l'hygiène des mains :

- dès leur arrivée à l'établissement de garde d'enfants ou à l'école;
- après avoir utilisé les toilettes, après avoir changé de couche et après s'être mouché/essuyé le nez ou avoir toussé/éternué;
- immédiatement avant et après les repas et les collations;
- après les jeux en plein air;

- avant et après les séances de jeux sensoriels (par exemple les tables à eau et à sable);
- avant et après avoir pris soin d'un animal ou avoir joué avec celui-ci;
- dès que leurs mains sont considérées comme contaminées ou visiblement sales;
- avant de quitter l'établissement de garde d'enfants ou l'école ou au moment d'arriver à la maison.

Les membres du personnel doivent pratiquer l'hygiène des mains :

- dès leur arrivée à l'établissement de garde d'enfants ou à l'école;
- après avoir utilisé les toilettes, après avoir fait un changement de couche ou après avoir aidé un enfant ou un élève à changer de couche ou à faire sa toilette;
- immédiatement avant de préparer, de manipuler ou de servir des denrées alimentaires (y compris avant de mettre la table);
- avant et après avoir consommé des aliments;
- après avoir touché/essuyé le nez (d'un enfant/élève ou le leur), manipulé des mouchoirs sales, toussé ou éternué;
- avant et après les séances de jeux sensoriels (par exemple les tables à eau et à sable);
- avant d'appliquer de la crème solaire (sur un enfant/élève ou sur eux-mêmes);
- après avoir effectué des tâches de nettoyage, d'assainissement ou de désinfection;
- après avoir manipulé des ordures ou encore des équipements ou des surfaces de travail non nettoyés ou du linge sale;
- avant et après l'utilisation d'un EPI (p. ex. des gants jetables);
- après tout contact avec du sang ou d'autres fluides corporels (p. ex. sécrétions nasales ou buccales);
- avant et après avoir traité une plaie ou une blessure;
- avant et après avoir pris soin d'un enfant ou d'un élève malade;
- avant de préparer, d'administrer ou d'appliquer un médicament ou une pommade;
- dès que leurs mains sont considérées comme contaminées ou visiblement sales, après avoir nettoyé un enfant/élève ou encore après avoir touché des objets considérés comme contaminés (p. ex. des articles de toilette);
- en rentrant après être allés à l'extérieur;
- avant de quitter l'établissement de garde d'enfants ou l'école ou au moment d'arriver à la maison.

Affiches sur l'hygiène des mains

Les affiches imprimables suivantes peuvent être utilisées gratuitement aux endroits qui conviennent pour promouvoir l'hygiène des mains :

- Procédure de lavage des mains des adultes
- Procédure de lavage des mains des enfants
- Procédure pour se laver les mains avec un désinfectant pour les mains à base d'alcool

Ils sont disponibles à l'adresse suivante : www.edu.gov.mb.ca/m12/pratique_de_base/index.html.